



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

Séance du 24 janvier 2019

En exercice : 45

Présents : 26

Votants : 26

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.**

Présents :

N° 2

Mmes et MM. J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD (à partir de la délibération n°2) - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la délibération n° 2), Vice-Présidents.

OBJET :

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - C. DUMONT - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

ASSAINISSEMENT

Mmes et MM. B. AGUIAR - R. LOVATY - C. BERTIN - C. BOUARD - G. MARSONI - C. SEGUIN - N. COULANGE - A. CHAPUIS, Membres

**ATTRIBUTION
ACCORDS CADRES
POUR LA**

formant la majorité des membres en exercice.

**REALISATION DE
SCHEMAS**

Absents excusés :

**DIRECTEURS DES
SYSTEMES**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**D'ASSAINISSEMENT
LOTS 1 À 4**

Mme et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - A. DUMONT - F. GONZALES, Vice-Présidents.

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

Mmes et MM. A. CORNE - E. VOITELLIER - J.M. LAZZERINI - J.M. BOUREL - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC - C. CATARD - C. FAYOLLE - F. SENNEPIN - P. COLAS - G. DURANTET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres

Rendue exécutoire :

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 7 FEV. 2019

Publiée ou notifiée le :

- 7.FEV. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président et du 1^{er} Vice-Président,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis d'appel public à concurrence lancé le 7 mai 2018 et publié le 9 mai 2018 au JOUE et au BOAMP pour la passation d'un accord pour la réalisation de schémas directeurs des systèmes d'assainissement,

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté de disposer d'un état des lieux précis de l'ensemble des systèmes d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son nouveau territoire, planifier et hiérarchiser ses investissements et mener une politique de gestion intégrée des eaux pluviales,

Considérant que ces outils permettent de piloter pour une dizaine d'années à minima les politiques publiques d'assainissement et contribuent à la fois à la qualité environnementale et écologique du service rendu mais aussi à une optimisation financière liée à des réflexions et décisions anticipées et concertées avec le plus grand nombre,

Considérant les critères de jugement des offres mentionnés au règlement de la consultation, à savoir, prix des prestations (50%), valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique remise par le candidat (40%) et délai d'exécution (10%),

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 janvier 2019 d'attribuer les marchés comme suit :

- pour le lot n°1 - Schéma directeur assainissement collectif et eaux pluviales sur le secteur nouvellement intégré par Vichy Communauté (ancien secteur de la Montagne Bourbonnaise et commune de Saint Pont) : à la société SAFEGE pour un montant de 242 242,00 € HT soit 290 690,40 € TTC,
- pour le lot n°2 - Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Billy : à la société SAFEGE pour un montant de 40 961,00 € HT soit 49 153,20 € TTC,
- pour le lot n°3 - Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Brugheas : à la société SAFEGE pour un montant de 47 589,00 € HT soit 57 106,80 € TTC,
- pour le lot n°4 - Schéma directeur assainissement sur l'ancien secteur de Vichy Val d'Allier (sauf sur le périmètre du système d'assainissement Vichy Rhue, Billy et Brugheas) et de gestion des eaux pluviales (sauf sur le périmètre du système d'assainissement Vichy Rhue) : à la société SAFEGE pour un montant de 556 575,25 € HT soit 667 890,30 € TTC,

Considérant la possibilité de bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des partenaires institutionnels (Région, Département),

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les 4 lots relatifs à la consultation susvisée à la société SAFEGE et de conclure les marchés correspondants,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels dont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région et le Département,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer les marchés et tout document s'y rapportant ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 24 janvier 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché,
Le 2^{ème} Vice-Président

Jean-Sébastien LALOY

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER

Objet de l'acte : 2019 - ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION ACCORDS CADRES POUR LA
REALISATION DE SCHEMAS DIRECTEURS DES SYSTEMES
D'ASSAINISSEMENT LOTS 1 A 4 - DEMANDE DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 24/01/2019

Date de réception de l'accusé 07/02/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24JAN2019_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190124-24JAN2019_2-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par themes

Environnement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20190124-24JAN2019_2-DE-1-1_1.pdf)